



Seysse, le 16 novembre 2021

LETTRE OUVERTE

Jérôme MASSIP
Secrétaire Général National
Syndicat Pénitentiaire des Surveillants
spsnongrades@hotmail.com

À

Monsieur RIDEL Laurent
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 PARIS cedex 01

Objet : Réforme statutaire des Surveillants, fusion des grilles du grade de Surveillant et Surveillant Brigadier.

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière réunion relative à la fusion des grades de Surveillant et Surveillant Brigadier, vos services nous ont présenté la dernière mouture de la grille indiciaire qui a été transmise à la Direction Générale de la Fonction Publique pour arbitrage.

À cette occasion, notre organisation syndicale a de nouveau exprimé sa désapprobation sur cette proposition qui ne tient pas compte de l'immense attente légitime des Surveillant(e)s qui ont traversé les 20 ans de vaches maigres. Les réformes statutaires qui ont été engagées ont laissé le grade de Surveillant sur la touche, soit zéro euro d'augmentation. Pourtant, dernièrement encore, la réforme historique de la Chaîne de Commandement a largement gratifié les supérieurs hiérarchiques des Surveillant(e)s.

Si la dernière proposition DAP semble satisfaire la 1^{ère} organisation syndicale de l'AP, il n'en est certainement pas de même pour les Surveillant(e)s qui s'indignent du manque de reconnaissance attendue depuis 20 ans, du manque de cohérence et d'harmonisation dans le déroulement de leur carrière.

.../...

Pour exemples :

1- Un Svt à l'échelon 1 (330 IM) et un Svt à l'échelon 2 (337 IM) de la grille actuelle qui seraient reclassés dans la grille unique, **se retrouveraient-ils scandaleusement rétrogradés au rang d'élève et de stagiaire à l'Indice Majoré 340 ?** De surcroît en perdant jusqu'à 4 ans d'ancienneté.

2- Avec la grille actuelle : un Svt à l'échelon 3 (343 IM) passe à l'échelon 4 (360 IM) **avec un gain de 17 points d'indice.**

Mais avec le scénario DAP : un Svt à l'échelon 3 (343 IM) serait reclassé à l'échelon 1 (345 IM) avec un gain de 2 points d'indice. Avec son ancienneté conservée, celui-ci passerait à l'échelon 2 (350 IM) avec un gain de 5 points d'indice. **Soit un gain total de 7 points d'indice, contre 17 s'il était resté dans la grille actuelle.**

Concrètement, avec le scénario de la grille proposée par la DAP, **ce Surveillant perdrait 10 points d'indice, soit 47 € Brut/mois.**

Monsieur le Directeur, si la grille unique telle que proposée dernièrement par vos services devait être validée, de nombreux Surveillant(e)s se verraient injustement spoliés.

Aussi, le SPS exige que les discussions reprennent sans délai avec les organisations syndicales pour gommer les injustices qu'engendreraient la grille unique proposée par vos services.

Monsieur le Directeur, il s'agit donc d'étudier une grille indiciaire cohérente et harmonieuse dans le déroulement de carrière, pour une véritable reconnaissance, valorisation, et attractivité, de la profession, pour les 7 à 10 ans à venir.

Ne doutant pas de tout l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de la prévision d'une réunion relative à une vraie négociation, croyez, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre engagement.

Jérôme MASSIP

